



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/47/991  
28 juillet 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
Point 47 de l'ordre du jour

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET  
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

Lettre datée du 28 juillet 1993, adressée au Président de  
l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique  
et social

Je tiens à m'entretenir avec vous, au nom du Bureau du Conseil économique et social, de la décision prise par l'Assemblée générale, à sa 107e séance plénière, le 25 juin 1993, de différer toute décision concernant le point 47 de l'ordre du jour intitulé "Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes".

C'est avec le plus vif intérêt que les membres du Conseil ont suivi les délibérations du groupe de travail qui a été chargé, par l'Assemblée générale, de l'étude de la question et c'est pourquoi ils ont donc été déçus par la décision de l'Assemblée.

Il est indispensable d'adopter rapidement les mesures nécessaires à la restructuration et à la revitalisation du Conseil économique et social afin de renforcer sa capacité de s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies. Ce point de vue a été constamment et largement exprimé, à la session en cours du Conseil, par des délégations appartenant à tous les groupes régionaux et par des fonctionnaires de l'ONU.

En conséquence, le Bureau tient à ce que vous sachiez que la plupart des représentants des Etats membres du Conseil estiment qu'il est impératif de parvenir à un accord sur la question avant la clôture de l'actuelle session de l'Assemblée générale.

Il serait particulièrement souhaitable qu'une décision intervienne avant l'ouverture de la prochaine Assemblée de manière qu'il soit possible de continuer à prendre rapidement les mesures supplémentaires nécessaires à la revitalisation et à la restructuration du Conseil, et notamment de régler l'importante question de la rationalisation de l'ordre du jour du Conseil et de celui des organes de l'Assemblée générale oeuvrant dans les domaines économique et social.

Les membres du Bureau restent à votre disposition pour vous prêter assistance selon qu'il vous conviendra, dans vos démarches.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la quarante-septième session de l'Assemblée générale au titre du point 47 de l'ordre du jour.

Le Président du Conseil  
économique et social

(Signé) Juan SOMAVIA

-----